

- P 1: Edito  
 P2: Réformes du secondaire  
 P3: CIO et Cité administrative  
 P4 : La retraite à points  
 P5: Infirmières et Pôle Emploi  
 P7: Elections professionnelles

# Syndicalisme pluriel

La revue de la FSU 77, désormais en numérique.

Consultez également le site: <https://fsu77.fsu.fr/>

EDITO



Après la loi travail, la remise en cause du statut des cheminots, la baisse des APL, l'augmentation de la CSG pour une grande partie des retraités, le gouvernement actuel poursuit sa politique destructrice en visant les 5,4 millions de fonctionnaires soit un actif sur cinq. Après la RGPP de Nicolas Sarkozy, la MAP de François Hollande, voici action publique 2022, la réforme de l'Etat version Emmanuel Macron.

Les préconisations, les pistes avancées par le rapport d'experts (Comité Action Publique 2022) rappellent l'ensemble du catalogue des poncifs du libéralisme en matière de Fonction Publique : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires au cours du quinquennat, recours massifié au recrutement de contractuels, rémunération plus individualisée, dynamitage des garanties collectives....

Si la fonction publique et les services publics existent, c'est pour garantir à chacun l'effectivité de ses droits : droits à l'éducation, à la culture, aux transports, aux loisirs, à la retraite... Ce sont des droits constitutionnels pour les uns, acquis par la loi pour d'autres. Ils sont dus aux populations et derrière chaque service public, se trouvent des fonctionnaires ! Des fonctionnaires qui continuent à mener à bien leurs missions alors qu'attaqués déjà par les gouvernements précédents. Ils ont été déclassés : le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique a diminué de plus de 9% entre 2000 et 2017. La part des primes atteint 30,3% du salaire brut des fonctionnaires de l'Etat, (hors enseignants où elles sont moindres). Le nombre de contractuels (donc de précaires) représentent aujourd'hui 22% des agents de la fonction publique, soit un peu plus d'un million de travailleurs....

**Nous pensons à la FSU, que la fonction publique, loin d'être un coût, est d'abord une richesse et que ses agents méritent mieux que d'être montrés du doigt comme les seuls responsables de la dette de l'Etat.**

Élections professionnelles  
 du 29 novembre au 6 décembre 2018

Comité Technique Académique

**Engagé-es au quotidien pour  
 nos métiers et l'Éducation !**

VOTEZ



Nous ne pouvons que vous inciter à vous saisir massivement des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre prochain. Votez pour les listes FSU ! Montrons à ce gouvernement que nous sommes attachés à la fonction publique et aux services publics.

*Bruno Martoglio, secrétaire départemental*

## Nous ne voulons pas d'une école archaïque!

A l'initiative du SNUipp-FSU, douze organisations signent une tribune parue dans L'Obs le 8 novembre 2018 et y dénoncent un « retour en arrière funeste ».

À cette rentrée, le ministre, sous couvert d'avancées scientifiques, d'un bon sens et d'une simplicité enfin retrouvés qui séduisent l'opinion, entreprend de modifier en profondeur les fondements de l'école. Il en oublie des pans entiers de la recherche, et le dialogue pourtant capital avec la communauté éducative. Le résultat en est un appauvrissement dramatique des finalités et des objectifs que l'École doit se donner pour répondre aux enjeux.

La réécriture des programmes imposée pendant l'été et la mise en place d'évaluations standardisées au CP et au CE1 visent à imposer sa conception de l'école basée sur une approche technicisée des apprentissages où tout serait évaluable et quantifiable en permanence. Et où l'enseignant serait réduit à un rôle de technicien, loin de son rôle de concepteur d'apprentissages adaptés aux besoins.



Certaines écoles sont les cibles d'expérimentations des protocoles désincarnés tels que ceux proposés par "Agir pour l'école" – une association proche du ministre – en lieu et place d'une pédagogie humaniste prenant en compte la globalité de chaque enfant. L'apprentissage de la lecture y est considéré comme un acte mécanique, réduit à du décodage, et non plus comme une entrée dans la culture de l'écrit.

Cette menace d'uniformisation des apprentissages prive les élèves de construire les liens, porteurs de sens, entre les savoirs scolaires et leurs expériences personnelles et collectives, que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire, dans les familles, ou au sein des associations complémentaires de l'école et les empêche de développer leur capacité de penser et de créer, accentuant ainsi les inégalités scolaires.

### *Syllabique et difficultés de lecture*

Ce retour à des pratiques archaïques ne répond pas aux attentes de nombreuses familles qui souhaitent que leurs enfants trouvent à l'école des sources d'épanouissement. Celles qui en ont les moyens financiers se tournent alors vers des écoles privées (Montessori ou autre). Ainsi, la vision rétrécie de l'école que propose notre ministre ne peut que creuser les ségrégations scolaires.

Pourtant, à la fin des années 60, alors que la méthode syllabique régnait sans partage, les premières statistiques furent sans appel : un appelé du contingent sur deux était incapable de comprendre un article de presse très simple. Dans les années 70, l'accès généralisé au collège a mis en évidence les limites d'un apprentissage centré sur le décodage et l'impossibilité pour de nombreux élèves de réussir leur scolarité secondaire. Tout en prétendant lutter contre les inégalités et inclure tous les élèves, n'est-ce pas là ce que le ministre prend le risque de réserver aux élèves de l'école publique et particulièrement à ceux dont la culture familiale est éloignée de celle de l'école ?

Les évaluations internationales ont pourtant déjà alerté sur la corrélation entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales et **sur la difficulté des élèves français non pas à déchiffrer, mais à lire – c'est-à-dire comprendre – des textes écrits.**



**Lecture:** apprendre à comprendre

**Choisir maintenant, sous couvert de "modernité", un retour à cette conception des apprentissages, acte le renoncement à l'ambition d'une école émancipatrice pour tous et toutes. Ce programme ministériel s'inscrit dans une vision utilitariste et archaïque de l'école que nous dénonçons.**

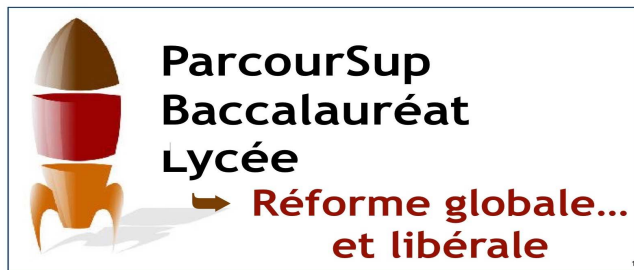
Les signataires de cette tribune portent l'exigence d'une école dans laquelle des enseignants seraient sérieusement formés notamment à un enseignement de la lecture efficace et émancipateur, ce qui les conforterait dans leur capacité à opérer, dans la vie quotidienne de chaque classe, les choix pédagogiques et didactiques les plus pertinents et ce, afin de porter l'ambition de former des lecteurs intelligents et critiques permettant la construction d'un citoyen libre et éclairé.

*Les signataires : AFEF, CGT, FCPE, GFEN, ICEM, Ligue de l'enseignement, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SIEN-UNSA, SNPI-FSU, SNUipp-FSU, SUD-Education*

## Les réformes du secondaire : une révolution éducative copernicienne

*La réforme de l'enseignement secondaire engagée par le gouvernement est comparable à une fusée lancée sur orbite qui propulse tour à tour chacun de ses éléments avant d'atteindre son but ; réforme de Parcoursup, réforme du Bac et maintenant les réformes fonctionnelles du lycée général et professionnel font un tout, un système parfaitement articulé dont la finalité est de saper purement et simplement, les fondements de notre enseignement républicain.*

Sans entrer ici dans les détails techniques de la mise en œuvre telle qu'elle se dessine pour la rentrée 2019, une présentation de la réforme du lycée et du bac. On pourra consulter à cette adresse un montage on ne peut plus clair : [https://www.snes.edu/IMG/pdf/diapo\\_reforme\\_lycee\\_bac\\_2019.pdf](https://www.snes.edu/IMG/pdf/diapo_reforme_lycee_bac_2019.pdf).



Précisons quelques éléments emblématiques de cette réforme. Le futur Bac a été annoncé comme plus simple, plus juste, plus sûr et beaucoup moins coercitif pour les élèves. On peut désormais affirmer qu'il s'agissait là de purs effets d'annonce.

**En réalité, ce futur Bac sera alourdi puisqu'il comprendra 21 épreuves sur deux ans, rythmées par des contrôles de type partiels ; soit « quatre sprints » sur deux ans au lieu d'un. Derrière ce fait pouvant relever de l'anecdotique pour certains se dissimule une vraie idéologie éducative si chère à l'institut Montaigne ; la scolarité sera totalement sous la contrainte d'un bachotage permanent (à ce titre, on pourra se référer aux nouveaux programmes d'Histoire-Géographie qui sont très éloquentes), la liberté pédagogiques des enseignants n'en sera donc que plus réduite.**

Il faut ajouter une charge de travail supplémentaire imposé par les cycles d'examens ponctuels. On est peu ou prou dans une sorte de révolution éducative copernicienne avec comme point d'orgue la conséquence la plus grave sans doute : **la fin d'un diplôme national. Ainsi les épreuves communes de contrôle continu relèveront de chaque établissement scolaire qui en déterminera les modalités d'organisation.** Notons au passage que certaines disciplines évaluées dans ce cadre là appartiendront aux enseignements de « spécialité » qui ne seront pas dispensés obligatoirement dans tous les établissements.

D'autre part, **la correction par les enseignants de l'établissement correspondra à la moitié de l'évaluation totale du diplôme !** Cette proportion importante de l'évaluation locale étant au passage très contraignante pour les enseignants qui seront exposés à des pressions et tensions locales. On doit craindre la consolidation ou l'apparition de logiques de différenciation ou de hiérarchisation entre les établissements.

Cette mise en œuvre contestable répond à une pénurie de postes cumulée, à la volonté de faire des économies alors même que les effectifs des élèves de lycée sont en augmentation.

On ne peut que craindre un renforcement des inégalités dans l'offre éducative, une transformation du métier d'enseignant, ce dernier devenant plus un technicien qu'un véritable expert de la formation.

Les annonces puis les réformes qui se sont abattues sur le système éducatif, de manière brutale, archaïquement pyramidale par des concertations au rabais et téléguidées par le ministère de l'Éducation, dévoilent bien les intentions du gouvernement qui peine à masquer sa volonté de faire table rase des principes qui ancrèrent l'école dans la République. Ce projet montre combien ce gouvernement porte vaillamment l'idéologie libérale de l'OMC lorsque cette organisation s'est attaquée à la dérégulation des services, faisant de l'Éducation un bien marchand comme un autre. Si l'étape ultime de ce funeste projet aboutit, élèves comme enseignants seraient alors confrontés à des logiques largement calquées sur les modèles anglo-saxon dans lesquels l'enseignement public est noyé dans un vaste marché éducatif où chacun devient l'entrepreneur de soi-même.



Un système articulé redoutablement efficace techniquement mais qui aspire l'élève, dès la seconde dans une spirale dangereuse s'il n'est pas initié à toutes ses logiques. Le risque étant le règne de l'entre-soi. Autrement dit les élèves de condition modeste auront dès l'entrée en classe de seconde moins de chances que d'autres de suivre les études de leur choix. Il s'agira de s'engager dans un véritable marathon éducatif ; la réforme du BAC justifie la réforme du lycée qui elle-même, doit-être en cohérence avec Parcoursup. L'objectif est simple, assurer un continuum ; Bac moins trois / Bac plus trois.

Nous sommes totalement opposés à cette réforme instaurant des inégalités territoriales entre les lycées, une éducation à plusieurs vitesses au détriment des élèves les plus démunis, et un contrôle continu qui supprime toute liberté pédagogique au profit d'un constant pilotage par l'examen. Nous craignons que ce système de réformes ne sonne le glas de l'École en général. Les nouvelles moutures des programmes laissent craindre le pire ; nouvelle pièce à cet édifice réformateur, elles laissent craindre le démantèlement de ce qui restait d'école commune. Encyclopédiques et discriminants, ces programmes sont destinés à servir d'antichambre à la sélection renforcée par la mise en place de Parcoursup l'année dernière. Pour toutes ces raisons exposées nous devons encore nous opposer et combattre la mise en œuvre de ce système.

## Tous les CIO de France menacés de fermeture...soit 10 centres en Seine-et-Marne !

Depuis le désengagement du département en 2016, les 10 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de Seine-et-Marne avaient réussi, grâce à une forte mobilisation des personnels et de la FSU, à se maintenir, basculant dans le giron de l'Etat.

Pour 2019, patatras, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » annonce le sabotage du service public d'orientation : disparition des CIO, démantèlement de l'ONISEP, seul organisme public d'information sur les formations et les métiers.

« Pour que la Région choisisse l'orientation professionnelle des élèves » ...n'était-ce pas un nom de loi plus approprié ? Les Régions ont le sourire à l'idée d'avoir à l'avenir la main mise sur « l'orientation » vers les prétendus débouchés locaux...Elles délèguent dans les établissements scolaires des associations et des représentants des branches professionnelles, voire des organismes privés pour promouvoir l'apprentissage, dont l'inefficacité est prouvée.

**Pourtant, ce sont bien vers les CIO qu'ont afflué, pendant tout l'été et à cette rentrée, les recalés de parcoursup, les non-affectés, les élèves nouvellement arrivés en France.** Ce n'est pas dans leur lycée, souvent fermé, que suite au fiasco de parcoursup, les bacheliers dans l'impasse, particulièrement nombreux dans notre département, sont venus chercher des solutions, mais dans les CIO, tout comme 2500 Seine-et-Marnais qui y sont reçus annuellement.

C'est pour combattre cette visée politique que les personnels des CIO ont mené depuis avril dernier des actions de communication en Seine-et-Marne et ailleurs : affichage dans tous les CIO visant à lutter contre le démantèlement du service public d'orientation, affichage des tarifs qui seraient appliqués par les start up de Madame Pécresse pour remplacer les CIO, intense activité sur les réseaux sociaux, discussions avec les collègues (tout personnel confondu) dans les établissements scolaires, signatures de pétitions, interpellation des élus et du Recteur... L'investissement des personnels dans cette lutte pour l'égalité des chances, la liberté de choisir et l'émancipation des jeunes dans un lieu neutre public et gratuit est loin d'être affaibli...

Nous restons mobilisés pour continuer à considérer le facteur psychologique dans le choix d'une formation ou d'un métier, l'informel, le hasard, la subjectivité, les échanges collectifs...tout ce qui n'est pas maîtrisable mais humain, et qui fait partie intégrante de la prise de décision, aspects que les Psychologues de l'Education Nationale s'efforcent de préserver dans leur pratique.

**NON à l'idée que seule la question des débouchés soit la nouvelle norme de l'orientation à l'école.**

**OUI au maintien des CIO garants d'une orientation neutre et réellement libre.**

*Sébastien Bourdellot, Ingrid Cudel Snes-FSU 77*

## LA DENSIFICATION DES CITES ADMINISTRATIVES ET DES LOCAUX APPARTENANT A L'ETAT

En plus de réduire les effectifs dans les ministères, la nouvelle politique immobilière de l'Etat est de réduire les sites loués par l'Etat en regroupant les services, les directions ou, pour l'Education Nationale, les circonscriptions. Pour y parvenir, la Direction régionale immobilière de l'Etat (DRIE) demande aux préfetures de contrôler les effectifs réels des services afin de vérifier le ratio effectifs/surface utile nette (SUN).

**Le code du travail impose 12 m<sup>2</sup> par personne,** pour un poste de travail dans un bureau ou un local de travail. On pourrait penser que c'est un seuil minimum. Mais non, la préfecture vise ce seuil de 12 m<sup>2</sup> comme ratio de référence à atteindre. Si des services dépassent ce seuil, ils seront considérés comme ayant de la place et pouvant ou étant susceptibles d'accueillir d'autres agents ou d'autres services. Il faut savoir que les salles de réunions et d'archives sont comptabilisées dans le métrage des locaux, ce qui ne fait que réduire l'espace réel de l'agent. On marche sur la tête! On ne parle pas du bien-être au travail (en a-t-on déjà parlé dans notre ministère, alors que les CHSCT commencent seulement à dénoncer certains lieux insalubres, amiantés ou indignes d'accueillir des collègues ou des élèves?), on ne parle pas de salle de repos pour permettre aux collègues de faire une pause ailleurs que dans un couloir, une passerelle ou un préau. On ne parle pas de salle de restauration ou de tisanerie afin de permettre aux collègues de déjeuner ailleurs que dans leur bureau. Je n'ose même pas parlé de salle de sieste ou de sports que préconise notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) à travers le sport en entreprise et ses bienfaits.

Non, **ici, on ne parle que d'entasser les collègues** dans des bureaux des cités administratives ou des locaux appartenant à l'Etat comme les préfetures, les sous-préfetures, les directions, dont les effectifs sont diminués par les différents plans de réduction d'effectifs.

La cerise sur le gâteau : c'est que la DRIE\* conditionne tout programme de rénovation ou d'investissement à une densification des services ou à prouver de l'impossibilité de la faire.

L'ironie de cette sombre politique, c'est que la DSDEN 77\* se trouvant dans une cité administrative, après avoir complété l'enquête de la préfecture, est heureuse de se retrouver en dessous du seuil de 12 m<sup>2</sup>. Triste réjouissance... Bien entendu, je ne manquerai d'évoquer cet état de fait, dans les chsct (cité et 77) dont je fais partie.

*Fabien Bureau, secrétaire départemental du SNASUB*  
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie.  
Direction des services départementaux de l'EN



## LA RETRAITE à POINTS : une régression sociale qui nous concerne toutes et tous !

Après la casse du code du travail et de la SNCF, la suppression des cotisations salariales et de l'impôt de solidarité sur la fortune, la prochaine grande régression sociale qui s'annonce est « une réforme systémique » des retraites.

L'annonce de la désindexation des pensions sur les prix représente déjà une nouvelle attaque de fond contre les retraité-e-s. Jusque dans les années 90, les pensions évoluaient en fonction du salaire moyen, l'indexation s'est faite ensuite sur les prix entraînant une première baisse des pensions. Aujourd'hui, le premier ministre annonce la fin de toute règle ! Les pensions devenant dans son discours « allocations sociales » évoluant désormais selon le « fait du prince » ou les « besoins de l'économie ». C'est un discours qu'il nous faut résolument battre en brèche ! La pension n'est en aucun cas une « allocation sociale ». Être retraité.e est un statut social découlant du fait que l'on a été salarié.



**Le projet de retraite à points va également dans le sens d'une régression sociale des plus préoccupante.**

La communication orchestrée par le pouvoir met en avant le principe de « simplicité », « d'égalité » et de « transparence » : mise en place d'un système universel où « un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». Mais il faut aller au-delà de ces effets d'annonce et bien comprendre les mécanismes qui régissent cette « réforme ».

Actuellement la retraite est calculée en fonction des années de salaires (aujourd'hui il faut 42 années de cotisation pour avoir une retraite à taux plein). **C'est un système contributif où un meilleur salaire entraîne une meilleure retraite mais il est aussi solidaire avec des mécanismes de redistribution** (ex la pension de réversion, les bonifications pour enfants, etc).

**Dans la retraite par points, le salarié aura à capitaliser des points tout au long de sa carrière et c'est le nombre de points accumulés (et non les meil-**

leurs années ou les 6 derniers mois) qui devrait indiquer le montant de la pension mais avec l'inconnu de taille que représente : la valeur du point au moment où l'on prendra sa retraite. **En fait, ce système permettra chaque année de revoir à la baisse la valeur du point et d'ainsi diminuer le montant des pensions** (c'est M. Fillion lui-même qui le déclarait en mars 2016, devant un parterre de patrons !).

L'insécurité provoquée par la variabilité de la valeur du point va inciter les actifs de demain qui le pourront à se tourner vers des plans en capitalisation dans le droit fil de la logique libérale en ouvrant ainsi la porte aux assurances privées.

Dans cette même logique, c'est aussi la volonté de faire main basse sur le « pactole » que représentent les milliards de réserve des régimes de retraite qui, pour bon nombre sont excédentaires.

Il faut donc lutter contre le discours catastrophiste des libéraux qui s'insinue de façon pernicieuse dans la tête de nos concitoyens et notamment chez les plus jeunes d'entre eux qui considèrent comme une évidence que « de toute façon eux n'auront pas de retraite » :

**Notre système de retraite actuel est perfectible.** Il doit être amélioré, rendu plus lisible, être harmonisé « par le haut » et non en accroissant les inégalités.

**Il est tout à fait viable** : s'il y avait 3 retraités pour 10 salariés en 1970, il y en a 6 aujourd'hui et il y en aura 7,5 en 2050, 2060 et 2070 ce qui est loin de constituer une « évolution insurmontable » comme l'attestent les scénarii élaborés par le COR .

Et surtout insister sur le fait que cette « réforme » s'inscrit dans une casse générale et savamment orchestrée de l'ensemble de notre modèle social !

*C Cateau, SFR-FSU77*



\* Restaurer la confiance des Français dans leur système de retraites: «La communication présidentielle est rodiee mais personne n'est dupe. Il faudra travailler plus longtemps pour obtenir des pensions plus faibles. Le niveau des pensions fluctuera au gré des coefficients de conversion. Soups confiants donc, puisque l'incertitude règne !

## DU COTE DES INFIRMIER(E) S SCOLAIRES

Le SNICS est syndicat cofondateur de la FSU et depuis sa création en 1993, le SNICS est l'organisation majoritaire chez les infirmier-e-s de l'Education Nationale.

Notre orientation pour un syndicalisme de transformation sociale, progressiste alliant contestations, propositions, négociations et actions nous a toujours amené à concevoir et à construire des actions fortes, inscrites dans la durée avec la volonté d'une unité la plus large possible.

**La politique de santé à l'Ecole doit rester de la responsabilité pleine et entière du ministre de l'Education Nationale.** Les derniers textes l'encadrant ont été le fruit d'une longue bataille. Ils reconnaissent l'infirmière comme le « pivot » de cette nouvelle organisation. Notre profession exige le maintien de notre corps à l'éducation nationale au plus près des besoins des élèves, au sein de l'équipe éducative et pédagogique sous la seule hiérarchie administrative du chef d'établissement. En tant qu'infirmière conseillère de santé, nos compétences et expertise dans le champ de la promotion de la santé doivent être reconnues. Nous continuerons de les défendre avec force et conviction.

Au SNICS il existe des règles d'or intangibles: **la défense de la profession infirmière, l'équité, la transparence, le respect des droits de toutes et tous.**

Le SNICS organise un congrès académique le 3 décembre 2018 « La singularité de l'infirmier-e- au sein de l'éducation nationale » : son présent, son avenir, ses missions, son rôle dans l'équipe éducative; le parcours Educatif de Santé

Notre priorité est « l'accueil, l'écoute, le conseil et l'orientation des élèves » ! 15 millions d'élèves consultent les 7600 infirmières de l'éducation nationale chaque année.

Les nombreux combats du SNICS ont permis d'obtenir l'universitarisation de nos études (LMD), l'obtention de la catégorie 1, l'inscription dans la loi de nos compétences infirmières pour la délivrance de la contraception d'urgence, le renouvellement des contraceptifs oraux, l'administration de médicaments sans prescription par les infirmières de l'EN, la création de 1800 postes infirmiers, une circulaire de missions en 2015 à la hauteur des besoins des élèves et de nos compétences : spécificité d'exercice, autonomie professionnelle, consultation infirmière, conseil technique auprès des chefs d'établissement, participation et expertise à la définition et à la conception des politiques de santé (CESC, PES, éducation à la santé); ainsi qu'un arrêté en 2015 relatif à la périodicité et au contenu de la visite médicale de la sixième année et du bilan infirmier de la douzième année, clarifiant le rôle et les missions de chaque professionnel. La responsabilité pleine et entière d'un bilan de santé nous a été confiée, une première et un pas géant pour toute la profession !

*Michèle Fauchery, secrétaire du SNICS-FSU 77*

## DU COTE DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



**L'Etat réduit le budget du ministère du travail de 3 milliards d'euros en 2019 et exige parallèlement 3,5 msd d'économies dans le cadre de la renégociation du régime d'assurance chômage.**

### GREVE LE 9 OCTOBRE NOUVELLE GREVE LE 20 NOVEMBRE

*Avec 6 autres organisations syndicales, le SNU emploi-FSU appelle à une nouvelle action contre les suppressions de postes et pour la défense du service public de l'emploi:*

Après la suppression de 297 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé) et de 1400 contrats aidés en 2018, de nouvelles suppressions de postes sont annoncées à Pôle Emploi en 2019.

Le Projet de Loi de Finances 2019 prévoit la suppression de près de 800 Equivalent Temps Plein pour notre Etablissement. Ce qui nous fait craindre que nos gouvernants gardent l'objectif de 4000 à minima d'ici 2022 !

De telles suppressions de postes ne pourront pas se faire sans dégrader le service rendu aux demandeurs d'emplois et aux employeurs, on le voit déjà avec les métiers en « décroissance », la « trajectoire GDD », ainsi qu'avec les portefeuilles de demandeurs d'emploi qui continuent d'exploser.

De telles suppressions de postes ne pourront pas se faire sans dégrader encore plus les conditions de travail du personnel de Pôle Emploi.

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES:

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, plus de 6 000 candidat-e-s de la FSU et de ses syndicats nationaux se présentent à vos suffrages, pour porter vos revendications en matière de statut, salaire, emploi, retraite... Soutenez l'engagement au quotidien des militant-e-s et des élu-e-s de la FSU en faveur de la réussite de tous les élèves en portant votre voix sur les listes présentées par la FSU et ses syndicats nationaux.

### Le SNUipp, premier syndicat des enseignant-es des écoles

Le SNUipp est né en 1992. Rassembleur, sa manière de parler tout à la fois du métier, des élèves et des personnels lui ont permis dès 1996 de devenir le premier syndicat des enseignantes des écoles. Aux dernières élections professionnelles à la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale), avec 44,28% des voix, le SNUipp-FSU conservait ses 6 sièges sur les 10 que compte la commission. Le SNUipp-FSU occupe également la première place dans 79 départements. En Seine-et-Marne, le SNUipp a 7 sièges sur 10 à la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale).



### Un syndicat pour transformer l'école

Pour le SNUipp-FSU, il convient de doter notre profession de leviers forts qui permettent de libérer sa capacité d'initiative et sa créativité professionnelle. La possibilité de se concerter, d'avoir un regard pluriel sur l'enfant, de travailler réellement en équipe s'inscrivent dans cette perspective.

Transformer l'école, c'est aussi développer la scolarisation précoce, réinvestir l'aide aux élèves en difficulté avec des maîtres spécialisés, n'oublier aucun territoire : éducation prioritaire et territoire ruraux... C'est aussi donner de vrais moyens à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

### Un syndicat pour les personnels

On en demande toujours plus aux enseignantes et aux enseignants des écoles, dans des conditions d'exercice du métier rendues de plus en plus difficiles. Les réformes des retraites successives et injustes posent aussi la question de l'allongement de nos carrières. Notre travail doit être mieux reconnu et nos droits développés. Il faut en finir avec le blocage de nos salaires !

Un syndicat pour penser et transformer le métier

Au quotidien, le métier est devenu une véritable course d'obstacle. On demande de plus en plus aux enseignantes, dans des conditions de plus en plus difficiles et sur des temps de plus en plus en plus contraints. Pourtant, leur engagement pour l'école est total. On ne doit pas se priver de cette richesse. Pour le SNUipp-FSU, le travail en équipe, la formation, sont des clefs pour une qualité du travail au service des élèves.

L'**espace électeur**, ouvert à partir du 11 octobre, vous donnera accès, à partir du 29 novembre et jusqu'au 6 décembre, à l'espace de vote. Pour accéder à l'espace électeur, connectez-vous au site dédié du ministère, et indiquez **vos coordonnées de messagerie professionnelle** (prénom.nom@ac-creteil.fr). Attention, n'utilisez pas un alias si vous en avez créé un, mais l'adresse électronique d'origine. Un message électronique vous est envoyé à votre adresse professionnelle. Il contient un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer. Une nouvelle page s'ouvre, et vous êtes invité-e à créer votre mot de passe électeur. Il doit comprendre entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, et doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle. **Attention, ce même mot de passe vous servira aussi pour accéder à « l'espace de vote » et voter.**

Le **SNASUB** représente les personnels administratifs (adjoints administratifs, secrétaires administratifs ou attachés d'administration, les CASU ayant disparu) ainsi que les personnels de laboratoires, les personnels de bibliothèques et les autres personnels travaillant dans les universités (Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation (catégories A,B,C).



Ces différents personnels travaillent dans des établissements scolaires (collèges, lycées, universités), des services déconcentrés (rectorat, dsden, circonscriptions), des établissements spécialisés (CIO, GRETA, ONISEP, CIEP, ...) ou des bibliothèques universitaires.

Dans l'académie de Créteil, nous sommes 120 -130 syndiqués en moyenne et dans les 3 premières académies de France en taux de syndicalisation. Nous sommes majoritaires en catégorie B et C chez les administratifs. Nous sommes de plus en plus présents en A, ces bons résultats s'expliquent par notre disponibilité et nos renseignements pour tous les agents syndiqués ou non, avec des brochures appréciées et une présence participative et active dans les différentes instances de représentation des personnels.

Voter pour le **SNICS** c'est réaffirmer avec détermination le choix d'un syndicat professionnel pour améliorer le service rendu aux élèves et étudiant-e-s et favoriser leur réussite scolaire, émanciper notre profession et faire évoluer nos carrières.



Ces élections professionnelles sont un enjeu collectif important pour garantir nos missions et notre maintien à l'Education nationale au sein des équipes pédagogiques et éducatives. Elles sont aussi, l'assurance de voir pris en compte les intérêts professionnels et personnels de chacun-e avec des élu-e-s garant-e-s de la transparence et de l'équité.

Le SNICS continuera à défendre

-Une évolution de la grille indiciaire en A type, un régime indemnitaire identique et revalorisé quel que soit le lieu d'exercice y compris en internat. Des créations massives de postes pour répondre aux besoins en santé des élèves et étudiant-es. La prise en compte de la pénibilité dans la carrière des infirmiers, 1 année pour 5 ans effectués au lit du malade, et le maintien du bénéfice du service actif.

-L'intégration et la titularisation des contractuelles par l'organisation d'un concours spécifique ainsi que l'amélioration de leur rémunération. Le maintien du temps de travail sur 36 semaines et des 10% à l'initiative de l'infirmière; et plus encore....